

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc

Séance du 24 février 2026

N° 2026.02.24_3.2.

Point 3 – Formation et vie universitaire

3.2. Droits d'inscription en Français Langue Étrangère (FLE)

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 5 février 2026 portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve les droits d'inscription en Français Langue Etrangère (FLE), tels qu'annexés à la présente délibération, pour l'année universitaire 2026-2027.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	36	Nombre de suffrages exprimés :	22
Quorum :	18	Contre :	2
Membres présents :	20	Abstention :	5
Membres représentés :	7	Pour :	20
Nombre de votants :	27		

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	27/02/2026 27/02/2026
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

**DROITS D'INSCRIPTION COURS DE FLE
ACCENTS
2026/2027**

I - DIPLOMES UNIVERSITAIRES (D.U.)

U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2026/27
		2025/26	2026/27	
Cours intensif semestriel (DUEF)	Formations semestrielles pour public international de 230h, réparties sur 12 semaines de cours et comprenant: - 180h de cours de langue et de culture française - 20h d'ateliers thématiques - 20h d'ateliers tutorat / culturels - 10 h d'activités sur plateforme en ligne	1800 € / semestre 3500€ / année (= 2 semestres) Demi-tarifs pour réfugiés et demandeurs d'asile*	1900 € / semestre 3600€ / année (= 2 semestres) Demi-tarifs pour réfugiés et demandeurs d'asile*	Nécessité de modification pour : - tenir compte de l'inflation (pas d'augmentation en 2025/26) - encourager les séjours longs (réduction pour 2 semestre achetés) Augmentation de 30h de formation (nécessité de 20h/semaine pour les demandes de VISA étudiants longs séjours -VLS-TS) Nouveaux tarifs proposés au COPIL ACCENTS d'octobre 2025

II - CERTIFICATS UNIVERSITAIRES (C.U.)

U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2026/27
		2025/26	2026/27	
Cours intensifs mensuels (C.U. FLE)	Formations mensuelles de 45h pour public international, réparties sur 3 semaines de cours et comprenant: - 45h de cours de langue et de culture française	500 € / mois Demi-tarif pour réfugiés et demandeurs d'asile*	550 € / mois Demi-tarif pour réfugiés et demandeurs d'asile*	Nécessité de modification pour tenir compte de : - l'inflation (pas d'augmentation en 2025/26) Nouveaux tarifs proposés au COPIL ACCENTS d'octobre 2025
Cours extensifs semestriels (C.U. FLE)	Formations semestrielles de 36h pour public international, réparties sur 10 semaines de cours et comprenant: - 30 h de cours de langue et de culture française - 6 h d'activités sur plateforme en ligne	. 450 € / semestre pour les publics extérieurs . 225 € / semestre pour les étudiants freemovers . Gratuit pour les étudiants internationaux en programme d'échange le 1er semestre, puis 225 € le 2ème semestre . Gratuit pour les personnels et doctorants USMB Demi-tarif pour réfugiés et demandeurs d'asile*	. 420 € / semestre pour les publics extérieurs . 210 € / semestre pour les étudiants freemovers . Gratuit pour les étudiants internationaux en programme d'échange le 1er semestre, puis 210 € le 2ème semestre . Gratuit pour les personnels et doctorants USMB Demi-tarif pour réfugiés et demandeurs d'asile*	Nécessité de modification pour tenir compte de : - l'inflation (pas d'augmentation en 2025/26) - la diminution de 39h à 30h de cours de langue et culture française Nouveauté d'activités sur la plateforme Global Exam (activités de cours + préparation aux certifications officielles) Nouveaux tarifs proposés au COPIL ACCENTS d'octobre 2025

Conditions générales de vente (révisées avec la DAJI en mai 2025)

Conditions Générales de vente: <https://www.univ-smb.fr/accents/conditions-generales/>

*sur présentation d'un justificatif officiel en cours de validité